

DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE BEYLONGUE

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents et/ou représentés

10

MAIRIE DE BEYLONGUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 août 2024 à 20h00

Sous la présidence de Mr Jean Didier BATBY, Maire.

Membres présents : BATBY Jean Didier, BAYLE Christine, BOINOT Mathilde, DANTHEZ Céline, DUPIN Cyril, LASCARAY Marc, MARION Karine, MORLAES Olivier, PIGNIER Adeline, TARDAN Sébastien.

Etaient Absent(e)/Excusé(e) :, BOUHEYRES Christophe

Secrétaire de séance : Mme Karine MARION

Date de la convocation : Le 07 août 2024

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du Conseil
du 17 juillet 2024 de 20h00

PVCM20240813_1

Projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la Commune de Beylongue

DCM20240813_001

Après avoir relaté l'historique du projet « centrale photovoltaïque » sur le territoire de la commune, précisé les objectifs, intérêts et obligations pour la commune, Monsieur le Maire, a exposé aux membres du Conseil présents, les différentes lignes afférentes au bail emphytéotique relatif à la centrale photovoltaïque, ainsi qu'au bail emphytéotique relatif à la réalisation des mesures environnementales du dit projet ; baux établis par la Société WPD, entreprise à charge de la réalisation de la centrale photovoltaïque.

Monsieur le Maire, en présence des membres du Conseil, et de Monsieur Louis MATHIEU, représentant la Société WPD, ont lu conjointement chaque page du bail emphytéotique relatif à la centrale photovoltaïque, et chaque page du bail emphytéotique relatif à la réalisation des mesures environnementales.

Après lecture, et précisions apportées par Monsieur Louis MATHIEU, représentant de la Société WPD, aux questions des membres du Conseil, concernant le projet Société Energie Beylongue, l'ensemble des Conseillers municipaux ayant délibéré, ont voté à l'**UNANIMITE** des membres présents (**10 VOIX POUR**) :

- Autoriser la Commune à promettre à bail emphytéotique une surface d'environ 16,09 ha à prendre sur les parcelles n° 179,180 et 322 de la section D, moyennant une redevance de base annuelle de 500 euros/ha pris à bail, due en dehors des périodes de production de la centrale, et une redevance d'exploitation annuelle de 2000 euros/ha pris à bail, due pendant les périodes de production de la centrale, en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance indicative de 16 MWc. Toutes servitudes nécessaires à la réalisation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque seront consenties au profit de la société Energie Beylongue ;
- Autoriser la Commune à promettre à bail emphytéotique une surface d'environ 10,92 ha à prendre sur les parcelles C18, C19, C23, C24, C26, C29, C219, D115, D117, D118, D125, D168, D169 et D306, moyennant un loyer annuel de 1000€/ha pris à bail, en vue de la mise en place de mesures environnementales. Toutes servitudes nécessaires à la réalisation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque seront consenties au profit de la société Energie Beylongue ;
- Autoriser le Maire, à signer les promesses de bail emphytéotique et de constitution de servitudes, dont les projets sont annexés à la présente délibération, au nom de la commune, à réitérer lesdits baux emphytéotiques et constitutions de servitudes portant sur les biens ci-dessus désignés et à signer tout acte administratif ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;
- Autoriser la société Energie Beylongue à déposer une demande de défrichement sur les parcelles cadastrées C18, C19, C23, C24, C26, C29, C219, D115, D117, D118, D125, D168, D169 et D306 pour une superficie de 10,92 ha de bois et forêt, en vue de la mise en place de mesures environnementales ;
- Accepter le protocole de gestion relatif aux mesures de compensation ainsi que l'aménagement de l'itinéraire sylvicole prévu à ce titre.

Les journées du patrimoine

Un point a été effectué sur l'organisation de la « Journée du Patrimoine », qui se tiendra sur la Commune de Beylongue, le samedi 21 septembre 2024.

Des précisions ont été apportées par Monsieur Marc LASCARAY, Conseil, représentant de la Commission Animation/Culture/Communication/Fleurissement :

- Matin, de 9h30 à 12h00 (dernière visite à 12h00), visites de l'Eglise Saint Pierre, inscrite aux monuments historiques, animées par un agent de l'Office du Tourisme (pas d'inscription, rendez-vous devant l'église, durée de chaque visite ¼ d'heure),
- Soir, à 20h30, concert en l'Eglise Saint Pierre de la Troupe « La Bordeaux Gospel Academy » (durée du spectacle 2h, entrée gratuite, un chapeau circulera à la fin du spectacle et les dons récoltés seront reversés à une association Beylonguaise, qui participera au financement de travaux de réfection de l'église).

Octobre Rose

Un projet de participation à la manifestation Octobre Rose, dans le but de participer au « Challenge Mairies Roses », est porté par Mathilde BOINOT, Conseillère, représentante de la Commission Animation/Culture/Communication/Fleurissement, en partenariat avec le Comité des Fêtes de Beylongue.

Les idées et points suivants seront travaillés jusqu'à finalisation de cette manifestation :

- Vendredi 27 septembre, installation de parapluies roses devant la Mairie,
- Samedi 28 septembre, invitation de la population à la préparation d'un « Mai » rose, qui sera planté devant la Mairie,
- Samedi 26 octobre, une « Marche Rose » sera organisée avec un départ à 15h00 (inscription 5,00 € avec foulard rose offert), et repas « Tous en rose » sur réservation (Adultes 15 € / Enfants (-10 ans) 10 €), pour chaque repas, 5 € seront reversés à la ligue contre le cancer.

Table des délibérations de la séance du 13 août 2024

- Projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la Commune de Beylongue.

Divers

- Journée du Patrimoine de Beylongue,
- Octobre Rose « Challenge Mairies Roses ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

